

<http://snapatsi.fr>

Le 27 septembre 2013, le SNAPATSI a participé aux réunions de présentation du projet de loi de finances 2014 présidées par le Ministre de l'Intérieur pour la Police Nationale et le Secrétariat Général.

En préambule le Ministre a rappelé le contexte budgétaire encore plus contraint que celui de 2013.

### Pour les PATS

#### **Recrutements**

Il est prévu un recrutement de 930 personnels administratifs, techniques et scientifiques en 2014 (contre 1071 en 2013), tous les départs à la retraite étant remplacés, dont 255 recrutements (contre 286 en 2013) au titre de la substitution des personnels actifs par des PATS.

#### **Mesures statutaires et indemnitaires**

Une enveloppe de 3,6 millions d'€ (contre 4 millions en 2013) sera allouée pour la mise en œuvre des mesures suivantes :

- échelon spécial catégorie C, repyramidage, CIGEM pour les attachés,
- réforme de la catégorie C,

En plus de ces 4 mesures qui sont généralisées à la Fonction Publique :

- revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques en 2014,
- mise en place de l'IPTS pour les personnels scientifiques.

### Pour tous les corps

#### **Action sociale**

L'enveloppe de 32 millions d'€ est maintenue avec 320 nouveaux logements sociaux, le dispositif à taux 0 % reconduit, 880 berceaux réservés, le CESU 0-12 ans reconduit.

Une mesure nouvelle sera mise en œuvre par la création d'un CESU périscolaire Île-de-France pour les 6-12 ans.

#### **Immobilier**

Poursuite de l'opération de relogement de la DRPJ Paris sur le site de Batignolles et programmation de constructions neuves et de réhabilitation (ciats Mureaux, Sevran, Livry-Gargan, Saint Chamond, Tourcoing, Paris 13, Le Raincy).

#### **Réformes structurelles**

Création du SAELSI : service d'achat d'équipement de logistique de la sécurité intérieure  
Création des Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) en lieu et place des SGAP, dont la 1<sup>ère</sup> réunion de travail aura lieu fin octobre 2013.

Lors de cette présentation, le SNAPATSI a :

- rappelé l'urgence de l'arbitrage du régime indemnitaire 2013 qui n'est pas encore rendu,
- regretté que les seules mesures statutaires mises en œuvre en 2014, ne sont qu'une déclinaison des mesures décidées par le Ministère de la Fonction publique et donc appliquées dans tous les ministères,
- regretté que le plan de substitution actifs/PATS ne soit pas amplifié,
- demandé l'ouverture rapide de négociations sur la création des SGAMI,
- rappelé l'urgence d'obtention d'un statut dérogatoire pour les personnels scientifiques.

Bureau National  
01.55.34.33.20

**B  
U  
D  
G  
E  
T  
  
2  
0  
1  
4**

**LES ANNONCES DU MINISTRE NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES ATTENTES DES PATS  
QUI EUX AUSSI CONNAISSENT DES CONTRAINTES FINANCIÈRES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE.**